



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : DISPOSITIONS ORGANIQUES

27) Aménagement - Société publique locale (SPL)
Création

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231214-DEL20231214_27-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 27

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 27

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DISPOSITIONS ORGANIQUES

27) Aménagement - Société publique locale (SPL)

Création

LE CONSEIL,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 et L. 2121-29,

vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

considérant l'intérêt pour la Ville d'intégrer une société publique locale, outil lui permettant de mener à bien un certain nombre d'études/actions, avec l'appui d'une ingénierie développée par la SPL,

vu les statuts et le pacte d'actionnaires, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 32 voix pour, 11 voix contre, 2 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de la Société Publique Locale (SPL) Grand-Orly Seine Bièvre entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville d'Athis-Mons, la Ville de Fresnes, la Ville d'Ivry-sur-Seine et la Ville de Villejuif.

ARTICLE 2 : APPROUVE les statuts et le pacte d'Actionnaires relatif à sa création et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 3 : DESIGNNE Monsieur Philippe BOUYSSOU en qualité de représentant de la ville d'Ivry-sur-Seine au sein de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre, et AUTORISE expressément son représentant à assumer ces fonctions.

ARTICLE 4 : DESIGNNE Monsieur Jean-François LORES en qualité de censeur.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20/12/2023